



Je protège mon logement face aux inondations



Les inondations peuvent fragiliser une habitation et ainsi mettre en péril ses occupants.

Dans certains cas, les dommages matériels peuvent être très importants, jusqu'à rendre le logement inhabitable pendant plusieurs jours.

Pas de fatalité. Des solutions existent!

Je découvre les 4 étapes-clés pour réduire la vulnérabilité de mon logement.



← Avant de commencer...

Je vérifie si mon logement est en zone inondable. Flashez ici la carte des zones inondables.



Attention, je peux aussi être impacté par l'inondation de mon lieu de travail, de l'école de mon enfant, de mes trajets quotidiens... voire par des coupures de réseaux (électricité, eau potable...).

- → Je me renseigne sur les comportements à adopter en cas d'inondation.
- + d'infos: inondations-agglo-toulousaine.fr

Démarche de prévention co-portée par :









01

J'identifie les caractéristiques des inondations auxquelles mon logement peut être exposé

inociation torresticila Dans l'agglomération toulousaine, trois types d'inondation peuvent être rencontrés:

Débordement de cours d'eau

Peuvent intervenir en moins de 24h le long de la Garonne et de ses principaux affluents (Ariège, Touch, Hers-mort, Aussonnelle), voire en moins d'une heure le long des cours d'eau mineurs. Elles peuvent engendrer des effondrements de berges et des dépôts de boue conséquents. La période la plus sensible est entre décembre et juin.



Ruissellement

Peuvent intervenir en quelques minutes lors des pluies intenses, y compris dans les zones éloignées des cours d'eau. Elles sont particulièrement présentes en milieu urbain (imperméabilisation des sols). La période la plus sensible est entre avril et septembre.



Remontée de nappe

Phénomène plus lent, touchant principalement les sous-sols. La période la plus sensible est entre décembre et juin.

Où trouver plus d'informations?

Sur la hauteur d'eau, l'historique des inondations...

- → inondations-agglo-toulousaine.fr
- → Auprès de ma commune
- → Base nationale des repères de crue



©Mathieu NIVESSE Office Français de la Biodiversité Office Français de la Biodiversité

J'identifie les points de vulnérabilité de mon logement

Je passe à l'action!



J'adapte mon logement

Par où l'eau peut-elle entrer? Quels sont les objets, équipements et matériaux sensibles en cas d'inondation?

→ Je réalise l'inventaire, en m'appuyant sur le schéma ci-dessous.

Les personnes présentes sous mon toit présentent-elles des facteurs de risque? Ex : difficultés à se déplacer, dépendance à un traitement médicamenteux... Pensez également à vos animaux de compagnie!

Mon véhicule est-il stationné hors zone inondable?

Mon assurance inclut-elle une garantie « dommages »? (incendie ou dégât des eaux ou multi-risques)

Attention: sans cela, je ne serai peut être pas indemnisé en cas d'inondation! Pour en savoir plus: franceassureurs.fr

Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles ne soient emportées ou qu'elles ne polluent durablement la zone.

Sécuriser le circuit électrique.

Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

Stocker hors d'eau les produits polluants

pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex) ou les installer dans une pièce non-inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur du bâtiment.

Installer une pompe dans les sous-sols, au point le plus bas de la pièce et relié à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.

En fonction des vulnérabilités identifiées et de mon budget, je priorise les mesures indispensables pour protéger mon logement et ses occupants.

Je peux bénéficier de subventions sous certaines conditions pour l'achat de fourniture et la réalisation des travaux. Pour en savoir plus : inondations-agglo-toulousaine.fr, page « Quand tout est calme »

> Aménager une zone refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (vélux, balcon). On y place le kit d'urgence.

Remplacer les revêtements de sol et muraux en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

Installer des batardeaux sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur le bâti).

Occulter (boucher) les aérations basses en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération du bâtiment.

Baliser les piscines ou bassins à hauteur d'au moins 1m10 pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.



Je passe à l'action! Je me prépare

à la gestion d'un épisode d'inondation

1. J'identifie les movens de vigilance

Pour être informé des événements météorologiques susceptibles d'entraîner un danger dans les prochaines 24 heures.



→ vigilance.meteofrance.fr

V GICRUES → vigicrues.gouv.fr

Pour tous les phénomènes, un même code couleur:

Rouge: vigilance absolue

→ phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Orange: soyez très vigilant

→ phénomènes dangereux et étendus.

Jaune: soyez attentif

→ phénomènes localement dangereux.

Trois pictogrammes de vigilance à connaître :



Crues: Débordement des cours d'eau majeurs.



Pluie-inondation:

Débordement des cours d'eau mineurs et ruissellement.



Orages: Idem, plus localisé et couplé à d'autres phénomènes violents (foudre, vent...).

2. J'identifie les moyens d'alerte

Pour être informé des dangers imminents et des consignes à suivre. Plusieurs canaux peuvent être mobilisés (sirènes, message téléphonique...). Rapprochez-vous de votre commune pour en savoir plus.

Canaux d'information officiels:



France Bleu: 91.8 FM ou 97.2 FM



@Beauvau_Alerte, @PrefetOccitanie, @sdis31officiel, Votre commune



fr-alert.gouv.fr inforoute31.fr vigilance.meteofrance.fr viaicrues.aouv.fr apic-vigicruesflash.fr

3. Je m'informe sur les bons comportements

Pour assurer ma sécurité et celle des autres.

→ Je les découvre sur: inondations-agglo-toulousaine.fr

4. Je prépare un kit d'urgence contenant les objets essentiels



- → Radio et lampe de poche avec piles de rechange.
- → Gilets jaunes et sifflet,
- → Téléphone et chargeur et/ou batterie externe,
- → Bouteilles d'eau potable (6L/pers) et nourriture,
- → Trousse de premiers soins.
- → Lingettes,
- → Lunettes de secours.

- → Bougies, briquet ou allumettes,
- → Outils de base (couteau multi-fonction....).
- → Médicaments et ordonnances.
- → Vêtements chauds.
- → Couvertures de survie.
- → Double des clés,
- → Copie des contrats d'assurance.
- → Sacs poubelles.
- → De quoi s'occuper (cartes...).

5. J'identifie les actions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger mon logement

- → Ouvertures à occulter, réseaux à couper, mobilier à surélever...
- 6. Je consigne ces informations dans le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) je les fais connaître à mes proches et je les actualise dès que nécessaire!



Une trame est disponible sur georisques.gouv.fr et, dans certains cas, auprès de ma commune.

Numéros utiles

15: SAMU

17: Police / Gendarmerie

18: Pompiers

112: Appel d'urgence

114: Appel d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes

Mairie:

Avec le soutien

financier de:

